

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation	10 octobre 2017	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Affichage	10 octobre 2017			
Réunion	17 octobre 2017	27	23	27

*L'an deux mille dix-sept et le lundi seize octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François PETIT, Maire.*

**Présents** : M. PETIT François, Maire, Mmes : ALBERT Monique, BERNARD Patricia, BLANCHARD Nelly, CHAILLOU Stéphanie, CHARRIER Nathalie, GAUTIER Catherine, FLASSAYER GARIGNAC Marie-Christine, MERCIER Christelle, MICHON Solen, ODEON Sylvie, POICHOTTE Anne, POTÉREAU Céline, VRIGNAUD Corine, MM : AUGEREAU Julien, CANTIN Bernard, CHIFFOLEAU Stéphane, DE MASCUREAU Frédéric, FLEURET Ernest, GALLAIS Didier, PILET Vincent, SACHOT Bernard, VRIGNAUD Daniel.

**Pouvoirs** : DUFFAU Caroline à PETIT François - ALLANIC Mireille à Corine VRIGNAUD –  
BABARIT Stéphane à Sylvie ODEON  
MORISSET Cédric à Céline POTEREAU

**A été nommé secrétaire** : M. DE MASCUREAU Frédéric

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC – DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES

Considérant que la dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles",

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant les propositions de la commission n°5 R3E « Ruralité-Ecologie-Energie-Environnement », il est proposé les dénominations de voies suivantes :

### Le Chiron :

Chemin du Chiron  
Impasse du Chiron

### Varnes :

Chemin de Saint-Philibert  
Chemin du Serpolet

Chemin du Marchantier

### La Laumière :

Chemin de la Laumière  
Chemin des Rochettes

Rue du Prieuré : jusqu'à Guinefolle

La Richardière : Rue de la Richardière

Rue de Paulx fusionne avec la Route de Paulx

Route de Bois de Céné

Route de Froidfond

Route de Saint-Christophe

Route de Sainte-Anne

Route de Fonteclose

la Tardoirie : Chemin de la Tardoirie

Chemin du Péau

La Fouasserie : Chemin de la Fouasserie

La Miette : Hameau de la Miette

Impasse des Chauvetières

Impasse des Poteries

Chemin de la Béthuisière

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- *APPROUVE les dénominations ci-dessus*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en application.*

A l'unanimité

Extrait certifié conforme aux registres

Le 17 octobre 2017

**Le Maire**  
**François PETIT**